



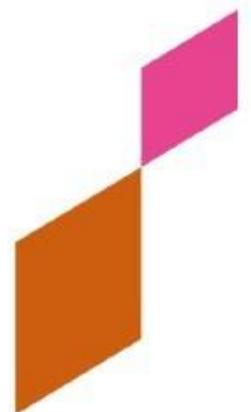
Projet pédagogique
ALAE Jean Jacques Rousseau
2020-2021





SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	3
NOS AXES EDUCATIFS	4
L'EQUIPE D'ANIMATION	4
LE TERRITOIRE DE VIE DE LA STRUCTURE	5
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	6
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	7
ROLES ET MISSIONS DE L'EQUIPE	8
SANTE	9
LE CADRE	10
L'EVALUATION	11
MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	12
LA PLACE DES FAMILLES	14





Qui sommes-nous ?

Notre histoire

De la création des premiers « Clubs Léo » à travers la France des années 50 à la Fédération du 21^e siècle, l'évolution de l'association est considérable : professionnalisation du secteur de l'animation dans les années 60, développement des actions dans le secteur de l'insertion pour combattre les exclusions, etc. La Fédération n'a jamais perdu de vue le message de Léo Lagrange, réaffirmant sans cesse, au travers de ses actions, son combat pour une société plus tolérante, plus juste, plus responsable

Notre identité

Association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange intervient dans les champs de la petite enfance, de l'animation et de la formation professionnelle et accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre de politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion. A travers les compétences de ses 5 500 salariés, elle a ainsi l'ambition de donner à tous les moyens de s'épanouir tout au long de la vie.

Notre engagement

Pour la Fédération Léo Lagrange, l'éducation populaire est un engagement qui implique de : **donner les moyens** à tous, tout au long de la vie, de s'épanouir et de vivre pleinement sa citoyenneté :

- **disposer des moyens** de se former tout au long de la vie
- **agir**, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances
- **proposer aux publics** de tous âges des activités et des loisirs de qualité
- **favoriser l'échange** culturel et la mixité sociale
- **être l'ambassadrice** de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'expression citoyenne





Nos axes éducatifs

Le projet de direction

En tant que mouvement d'éducation populaire, la Fédération a l'ambition, à travers chacune de ses actions, de **développer l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des, la convivialité** et surtout, **l'intérêt pour les autres**.

Cela passe par :

- **La défense des 6 valeurs fondamentales** : l'égalité, la liberté, la fraternité, la participation de tous, la justice sociale, la laïcité
- **L'expérience de toutes les mixités** : sociale, culturelle, générationnelle, mixité des genres
- **L'utilisation de 4 leviers d'action majeurs** : investir le temps libre pour grandir et s'émanciper, développer les capacités à penser le monde, éduquer et former tout au long de la vie et accompagner les initiatives et les projets.

L'équipe d'animation

Composition de l'équipe :

- 1 responsable
- 4 animateurs

La direction

- Stéphanie MARIAUD-CHAIGNEAU, BPJEPS AS + UC direction

Les animateurs

- Sabrina MORENO, CAP petite enfance + BAFA
- Céline PORQUET, CAP petite enfance + BAFA
- Leza DELEDICQUE, BAFA
- Julien BERGEON, BPJEPS sport collectif





Le territoire de vie de la structure

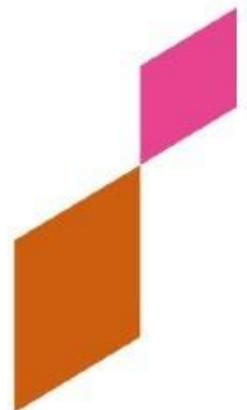
L'école J.J Rousseau est située dans le quartier de la gare, secteur ouest de Perpignan. Le quartier est limitrophe des quartiers du centre-ville, de Saint Martin et de Saint-Assisclé. La mixité est importante que cela soit de la population, des cultures, des situations sociales ou économiques. Une partie de de la population est en forte difficulté sociale (chômage, allocations liées à la précarités) - *diagnostic territoire mairie, INSEE* -

Le quartier fait partie du dispositif « programme National de Requalification des Quartiers Ancien Dégradés » (PNRQAD) qui a pour principaux objectifs :

- rendre le quartier attractif et maintenir la diversité sociale
- améliorer le confort des logements et réhabiliter les logements anciens
- aménager des espaces publics et inciter au réinvestissement commercial et artisanal
- restructurer l'école J.J Rousseau

En 2017, l'école J.J Rousseau est en dispositif « REP » permettant d'améliorer l'accueil des enfants :

- garantissant l'acquisition de « lire, écrire et parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- confortant une école bienveillante et exigeante
- mettant en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- favorisant le travail collectif de l'équipe éducative
- accompagnant, soutenant et formant les personnels
- renforçant le pilotage et l'animation des réseaux





Présentation de la structure

L'ALAE est situé au sein de l'école élémentaire Jean Jacques Rousseau. L'école accueille environ 140 enfants dont 80/85 enfants sur le temps méridien et environ une quarantaine d'enfants sur le temps d'accueil le soir.

Adresse : Rue Courteline 66000 Perpignan

Locaux : Un bureau + 1 salle d'activités dédiée à l'ALAE (également une bibliothèque et une salle de motricité mise à disposition par l'école)

Espaces extérieurs : 2 petites cours disposant de traçages représentant différents terrains de sport au sol et d'un panier de basket

Lieu de restauration : Une grande salle de réfectoire divisée en deux pour la maternelle et l'élémentaire. La restauration est un service de type traditionnel.





Objectifs pédagogiques

L'ALAE propose un service qui assure dans son fonctionnement tous les éléments de la sécurité matérielle et affective. Ainsi que des activités pour que les enfants profitent du temps et des espaces pour vivre des activités adaptées à leur âge et se positionner comme acteurs de leurs temps de loisirs

Notre rôle principal est d'être à l'écoute des enfants, s'efforcer de maintenir le plaisir des enfants comme constante quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée.

L'équipe d'animation doit être à l'écoute des désirs des enfants tout en proposant des innovations d'activités et en cherchant le positionnement.

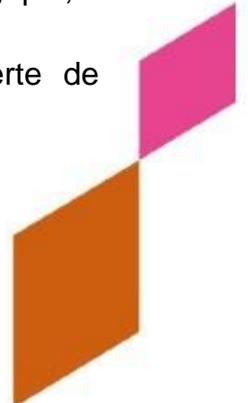
Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant.

Les animateurs doivent être attentifs à introduire la notion de jeu dans la vie quotidienne.

Les moyens

- Alternier les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe
- Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.
- Cultiver le droit de ne rien faire.
- Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge. On pourra par contre décider de mélanger les enfants pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs.
- Être vigilant sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités, etc.)
- Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs :

Nous avons comme objectif d'aider les jeunes à se construire une citoyenneté active. Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet ou chacun peut trouver sa place.





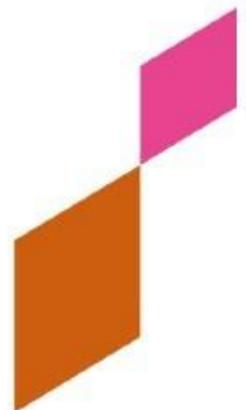
Rôles et missions de l'équipe

La Direction

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants
- Elle est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et de son évaluation
- Elle coordonne et fédère l'équipe autour du projet pédagogique
- Elle accompagne les animateurs : transmission des connaissances, savoir-faire et évaluation.
- Elle gère les relations et la communication avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc.).
- Elle est responsable de la gestion quotidienne de l'accueil (administrative, financière et matérielle)
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires
- Elle informe les parents sur à la vie de l'accueil

Les animateurs

- Ils sont responsables de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant
- Ils sont en accord avec le projet pédagogique
- Ils respectent les consignes de fonctionnement
- Ils préparent, animent et évaluent les activités en lien avec le projet pédagogique
- Ils encadrent leur groupe et le fédère
- Ils sont à l'écoute des besoins des enfants et doivent s'adapter
- Ils sont responsables du matériel qu'ils utilisent et de son rangement
- Ils sont sous la responsabilité de la directrice
- Ils connaissent les différentes règles de sécurité essentielles liées aux activités
- Ils savent travailler en équipe et écouter l'autre





Santé

L'ALAE dispose d'une armoire à pharmacie tenue hors de la portée des enfants et de trousse à pharmacie en nombre suffisant.

La trousse de secours sera adaptée selon le nombre de personnes, le milieu environnant, les activités physiques ou sportives prévues. La trousse ne doit contenir que des produits et du matériel pouvant être utilisés pour soigner les égratignures et les petites plaies.

A chaque sortie, l'animateur référent s'assurera d'avoir avec lui une trousse à pharmacie complète et les fiches sanitaires des enfants accueillis, ainsi que les traitements des enfants le cas échéant.

Un assistant sanitaire diplômé du PSC1 sera désigné par l'équipe de direction, il assurera le suivi sanitaire de chacun.

Avant toute utilisation d'un produit, il vérifiera que la fiche sanitaire de liaison de l'enfant ne spécifie pas de contre-indication.

Il tiendra à jour le registre d'infirmerie dès lors qu'un soin est prodigué à un enfant. Si un mineur est sous traitement, les parents ou responsables légaux sont tenus de transmettre au directeur ou à l'assistant sanitaire les médicaments, dans leur boîte d'origine marquée au nom de l'enfant, et accompagnés de l'ordonnance. Les médicaments sont conservés dans un contenant fermant à clé (sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à disposition de l'enfant). Aucun traitement médicamenteux ne peut être administré hors prescription médicale.

Les Projets d'Accueil Individualisé

Le PAI concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que les pathologies chroniques, les allergies et intolérances alimentaires.

Ce document écrit permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il est élaboré à la demande de la famille ou avec son accord et sa participation.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant ou l'adolescent sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant ou l'adolescent dans le cadre de sa pathologie.





Le cadre

Il n'y a de liberté que lorsqu'un cadre et des règles sont établis. Dès lors, l'enfant sait ce qu'il peut faire ou non. Non seulement les règles, les limites à poser aux désirs de l'enfant sont nécessaires à son développement, mais elles constituent pour lui des repères indispensables.

L'enfant doit apprendre que si des règles existent, ce n'est pas uniquement pour brimer et entraver sa liberté, mais pour lui permettre de mieux vivre en collectivité.

L'énoncé clair et tranquille de règles sécurise l'enfant.

Les attitudes que l'équipe va privilégier seront :

- Définir un cadre, des règles
- Négocier, proposer, suggérer
- Respecter et créer un lien de confiance de l'enfant
- Savoir prendre position
- Expliquer ses décisions
- Savoir s'adapter
- Être juste
- Parler avec bienveillance
- Adapter une attitude éducative cohérente au sein de l'équipe d'animation ...

Si l'enfant transgresse une règle, des sanctions pourront être données par l'équipe d'animation.

La sanction revêt avant tout un rôle éducatif, elle s'adresse à un seul individu, en fonction de son âge et du degré de gravité de ses actes. Elle porte sur des actes précis. La sanction entraîne la privation de l'exercice d'un droit et est subie par le fautif. Elle peut s'accompagner de réparations. Elle vise un objectif réel et doit être accompagnée d'une relation de suivi visant à déterminer si le comportement a évolué.

La punition est l'expression d'un rapport de force dans lequel l'adulte exerce son pouvoir sur l'enfant. Elle s'exerce dans le cadre d'un pouvoir personnel et peut paraître arbitraire car elle dépend de l'individu en position de supériorité. Elles sont souvent inefficaces car elles ont tendance à être vécues non seulement comme injustifiées. Exemple : Abus de pouvoir, humiliation (corporelle, psychologique, etc.), privations (nourriture, etc.), corvées...



L'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence des projets, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien en référence aux orientations éducatives de l'association.

Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation sont évalués de façon régulière notamment lors des réunions hebdomadaires de l'équipe.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du projet :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- Étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Les activités ont-elles été terminées ?
- Y a-t-il eu respect des horaires ?

Evaluation des projets d'animation

Le projet pédagogique est une méthode qui permet de passer de l'idée à l'action, qui permet de décliner les objectifs éducatifs en objectifs opérationnels et par conséquent de réaliser un projet d'animation. Celui-ci est donc l'outil principal employé par les animateurs pour choisir des activités puis déterminer une progression sur plusieurs séances complémentaires. Il peut s'enrichir de sorties à l'extérieur en relation avec le thème mais également d'intervenants professionnels pouvant apporter leur technicité. Enfin, le projet d'animation peut être finalisé par un événement fort, un spectacle, une exposition, si possible ouvert aux familles pour valoriser l'implication des enfants.

Les entretiens individuels d'évaluation de l'équipe d'animation

L'entretien entre un animateur et son directeur a pour but de dresser un bilan de la période écoulée et de définir les objectifs d'évolution de la période à venir. C'est une auto évaluation qui demande de se pencher sur ses propres actions sur une période de temps pour en ressortir les faits marquants.





Modalité d'accueil des enfants en situation de handicap

Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

Dans notre volonté de rendre nos accueils accessibles au plus grand nombre et de créer une mixité sociale, l'accueil d'enfant en situation de handicap se révèle être une priorité. En effet, c'est en vivant des moments intenses, conviviaux, ludiques ensemble que les enfants apprendront à respecter les différences d'autrui ainsi que la tolérance et la solidarité.

Nos objectifs pédagogiques et nos partenariats pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques :

→ **Partenariat avec le service « HAND'AVANT 66 »**

L'accueil de tout enfant en situation de handicap devra faire l'objet d'un projet individuel d'intégration validé par le responsable de l'établissement scolaire, le responsable de l'ALAE ou de l'ALSH, et le responsable éducatif avant sa mise en place.

En vue de généraliser l'accueil des enfants en situation de handicap en conformité avec la loi du 11 Février 2005 « égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et d'être garant du respect de leur droit d'accès aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), la Ville de Perpignan a signé la charte de déontologie pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées. Pour garantir la mise en œuvre de ses engagements la Ville de Perpignan a officialisé son partenariat avec le Service « Hand' avant 66 », géré par l'association les FRANCAS et l'association MIREILLE BONNET pour accompagner les équipes de professionnels d'enfance, jeunesse, après accord préalable des parents.

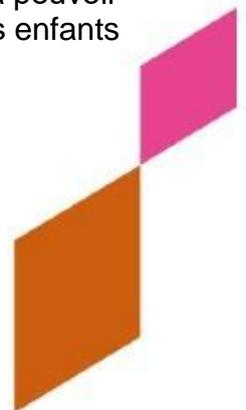
L'engagement de la Ville de Perpignan s'appuie sur les préconisations du service Hand' avant 66. Il consiste à faciliter l'expression des familles, définir un interlocuteur(-trice) privilégié(-e) par structure pour garantir la continuité éducative, prévoir des temps dédiés avec les équipes des structures en fonction des situations et à garantir avec le(s) responsable(s) d'ACM la mise en œuvre d'un Projet d'Inscription dans un Accueil de Mineurs (PIAM). Le service agit en partenariat avec la DDCS, la CAF des PO, le CD 66, la MSA Grand-Sud, la CPAM et la MDPH.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

Afin de pouvoir l'inclure à un groupe il faudra que :

- L'enfant en situation de handicap soit en capacité d'accepter les règles de vie du groupe.
- Le groupe soit en capacité d'aménager ses exigences en tenant compte de la singularité de la personne.

Il est primordial pour l'association qu'il soit considéré de la même manière qu'un autre enfant. Pour cela, nous identifierons ses besoins et les contraintes de l'équipe pédagogique en amont.



Nous nous organiserons donc de la manière suivante :

Avant l'accueil

- Rencontre(s) préalable(s) de l'équipe d'animation et des parents, afin d'aborder la situation de l'enfant, son type de handicap, ses besoins, son organisation quotidienne (vie quotidienne), son traitement.
- L'objectif est de préparer au maximum l'accueil de l'enfant de manière à ce que l'équipe d'animation puisse travailler sereinement, anticiper tout problème lié à son handicap (signes d'alerte de fatigue...) et avoir une meilleure connaissance de celui-ci. Cette étape est nécessaire de façon à ce que l'enfant vive cette expérience dans les meilleures conditions.

Pendant l'accueil

- Associer les familles au bon déroulement de l'accueil de l'enfant via une possibilité pour eux d'accompagner l'enfant ponctuellement sur certaines activités.
- Respecter le rythme de vie et la participation aux différentes activités de l'enfant en situation de handicap.
- Respect et suivi du traitement médical en tout temps et tout lieu ainsi que des précautions nécessaires à la vie quotidienne.
- Accompagnement si nécessaire, des angoisses, inquiétudes, pertes de repères de jour comme de nuit.

Après l'accueil

- Restitution de tous les documents non utilisés aux familles.
- Bilan avec les familles sur les conditions du déroulement de la journée.



La place des familles

Si les accueils périscolaires répondent aux besoins de garde des familles, ils sont également un lieu d'éducation et de loisirs pour les enfants. Les parents sont très souvent en attente de relation et de communication.

Ce lien est primordial à différents égards :

- **Pour les enfants**, qui se sentent rassurés par la continuité éducative entre leur famille et les accueils de loisirs et périscolaires
- **Pour les parents**, qui ont besoin de confiance dans la prise en charge de leurs enfants
- **Pour l'équipe encadrante**, qui a besoin d'inscrire ses actions dans une légitimité éducative
- **Pour l'organisateur**, qui a besoin de faire évoluer les dispositifs d'accueil en fonction des réalités vécues par les enfants et leur famille

Le lien entre les familles et les accueils de loisirs correspond donc à un enjeu important. Pour s'assurer de la qualité de ce lien et le développement de façon satisfaisante, nous mettons en place diverses actions.

Un accueil systématique des familles sur le temps méridien et du soir

- créer un échange avec les parents
- renforcer le lien avec les équipes
- mesurer la satisfaction des familles
- associer au maximum les parents à la vie de l'ALAE

Des temps d'animations communs

- fête de fin d'année en lien avec l'école
- projets en commun avec l'école (notamment la classe verte)

La directrice de l'ALAE participe aux réunions éducatives et aux conseils d'école ce qui permet de lier aussi le lien avec les parents délégués.

